



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2022/463

Du 29 décembre 2022

**Décision approuvant l'avenant n°1 au marché 2021-31 relatif aux travaux de restructuration du gymnase Albert Camus de la commune de Ris Orangis (91130) lot 2**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R2194-2 du code de la commande publique,

**VU** la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la décision 2021/386 du 16 décembre 2021 portant attribution du marché 2021-31 relatif aux travaux de restructuration du gymnase Albert Camus de la commune de Ris Orangis (91130),

**CONSIDERANT** que le marché prévoyait de conserver les gardes corps existants mais suite à l'analyse plomb, la dépose et le remplacement de ceux-ci est nécessaire.

**CONSIDERANT** qu'afin de maintenir le bâtiment hors d'eau, un échafaudage doit être mis en place avant de pouvoir effectuer les prestations de dépose et de remplacement du mur rideau.,

**CONSIDERANT** la nécessité d'exécuter des travaux supplémentaires,

**CONSIDERANT** que les prestations objet du présent avenant se décomposent comme suit :

- Devis 22183C : Modification + et - value suite plan d'EXE et déplombage : 458.88 €HT soit 545.86 €TTC
- Devis 22306 : Mise en place d'un échafaudage pour le déplombage et le hors d'eau le temps de l'intervention du peintre et du menuisier extérieur :86 774 €HT soit 104 128.80 €TTC

**CONSIDERANT** que ces prestations doivent faire l'objet d'un avenant au marché,

**CONSIDERANT** que cet avenant n°1 au marché, entraînant une augmentation du montant initial du marché de 12.75 %, ne contourne pas les obligations de publicité et de mise en concurrence,

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

---

## DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER l'avenant n°1 au marché 2021-31 relatif aux travaux de restructuration du gymnase Albert Camus de la commune de Ris Orangis (91130), pour un montant de 87 232.88 € HT soit 104 679.45 € TTC avec la société PLASTALU SAS dont le siège social se situe 18 rue Robert Jumel 93 250 VILLEMOMBLE.

**ARTICLE 2** : ARRETE le nouveau montant du marché à 771 232.88 € HT soit 925 479.45 €TTC, soit une augmentation du montant du marché de 12.75%.

**ARTICLE 3** : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

**ARTICLE 4** : DIT que la présente décision sera affichée à la Porte de la Mairie, cette décision sera inscrite au registre des décisions.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : **03 JAN. 2023**  
Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur  
Par délégation du Maire  
Riadhe OUARTI  
Directeur général des services